

BOUÉE-DIMANCHE 14 MAI 2017 - VIDE GRENIER 24ème FOIRE à la BROCANTE

Le comité des fêtes de Bouée vous invite à y participer

Règlement

- Le coût de l'emplacement est de 12 € pour 4m linéaires (environ 4mX3m) sur réservation.
- Il est sans véhicule (accès autorisé pour l'installation et le départ) sauf accord préalable (1).
- L'installation sur le terrain se fait à partir de 7 heures, les emplacements sont numérotés et réservés
- Votre emplacement est réservé jusqu'à 9h00

Si vous êtes intéressé nous vous demandons de renvoyer ce bulletin de participation accompagné du règlement à l'ordre du comité des fêtes de Bouée (2)

à Mr Alain Monnié - 9 route de la Loire 44260 BOUÉE Renseignements 06 81 13 26 57

- (1) Uniquement sur le terrain N°2, deux emplacements minimum, le long du terrain et après accord explicite de l'organisateur. Nombre d'emplacements limité.
(2) L'activité de l'exposant doit correspondre à une « Vente au déballage d'objets et mobiliers usagés » selon les règlements en vigueur.

DIM 14 MAI

BOUÉE

de 9h00
à 19h00

24ème FOIRE A LA

BROCANTE

VIDE GRENIER

BAR - GRILLADES

Comité des fêtes de Bouée

02 40 56 13 65

<http://cdfbouee.com>



COUPON A DÉCOUPER ET RENVOYER AVEC VOTRE RÈGLEMENT

**Foire à la Brocante
VIDE GRENIERS
Bouée – 2017**

NomPrénom

Adresse

VILLE CODE POSTAL

Téléphone Courriel@..... (conseillé)

PARTICULIER N° PIECE D'IDENTITE (préciser PC, CI ou passeport) (N°obligatoire)

Délivrée le àpar

BROCANTEUR N° SIRET

Nombre d'emplacements extérieurs (4m X 3m) x12 € =€

DATE SIGNATURE Le brocanteur reconnaît approuver le règlement